

L'agriculture

L'agriculture

Une agriculture en mutation

Moins d'agriculteurs mais une production qui se maintient

Le monde agricole a connu depuis les années 70 une mutation très forte. Encore très marquée par la production viticole (48% de la SAU en 2009), on a pu assister depuis 30 ans à une importante diminution des surfaces en vigne accompagnée en parallèle par une amélioration qualitative sans précédent des encépagements. Globalement la Surface Agricole Utile du département était de 196 177 ha en 2007 soit 32% de la surface du département.

Le nombre d'exploitations professionnelles est passé de 5869 en 2000 à 4962 en 2007 soit une diminution de 15 % en 7 ans. On constate un ralentissement de la diminution du nombre d'exploitations professionnelles par rapport à la période 1988-2000.

Entre 2000 et 2007, on observe une augmentation de la taille moyenne des exploitations qui est de 35 ha pour les exploitations professionnelles (la moyenne française est de 75,5 ha. De plus, le phénomène s'accompagne d'une légère augmentation du nombre d'Unité de Travail Annuel (UTA) par exploitation (2,09 à 2,2)

(sources: enquête structure 2007)

Une population agricole qui vieillit

Le non renouvellement des générations est lié à un déficit d'installation. La classe d'âge des moins de 40 ans diminue très sensiblement. En 2000, cette classe d'âge représentait 18% des chefs d'exploitations et co-exploitants pour un pourcentage de 15% en 2007.

On constate, par ailleurs, une très nette baisse des installations aidées depuis 10 ans. On comptait seulement 29 dossiers de Dotation Jeune Agriculteur en 2007 dans l'Hérault pour un total de 125 agriculteurs

installés (installations aidées et non-aidées).

Près d'un tiers des agriculteurs ont plus de 60 ans en 2007, parmi eux un grand nombre n'a pas de successeur connu.

source MSA GIE des ADASEA de France

Des exploitations majoritairement individuelles

Elles représentent 77% de l'ensemble des exploitations professionnelles. Cependant les formes sociétaires (GAEC, SARL, SCEA ou EARL) se développent notamment pour les exploitations professionnelles où leur part passe de 15 à 23% entre 2000 et 2007.

Un taux de féminisation faible

Le taux de féminisation dans l'agriculture reste faible. Un quart seulement du total des chefs d'exploitation sont des femmes en 2007. (source DRAF SRISE 2009)

Les actifs agricoles

Les actifs familiaux autres que les exploitants et co-exploitants représentent 6 526 UTA en 2007.

Les emplois saisonniers et permanents occupent 4304 UTA(*) soit un quart des UTA régionaux pour ce secteur.

(*) (voir définition page 60)

Occupant un tiers du territoire du département et mobilisant 6% de la population active (hors secteur agroalimentaire) l'agriculture constitue un secteur majeur en terme d'occupation et d'espace pour l'Hérault. Outre son impact sur l'emploi et la création de richesse, l'activité agricole structure les territoires et leurs paysages. En effet, il leur donne une identité et participe à la gestion des espaces.

Avec la pression démographique et la volonté de diversification énergétique, les terres agricoles sont sources de convoitise pour tout type de projet (construction, photovoltaïque). Aussi, la consommation réfléchie de ces espaces constitue un enjeu déterminant pour permettre un développement équilibré des territoires.

La population agricole

Il s'agit de la population agricole âgée de 15 ans ou plus dont la catégorie socio-professionnelle est "agriculteur-exploitant".

L'agriculture

Une exploitation professionnelle

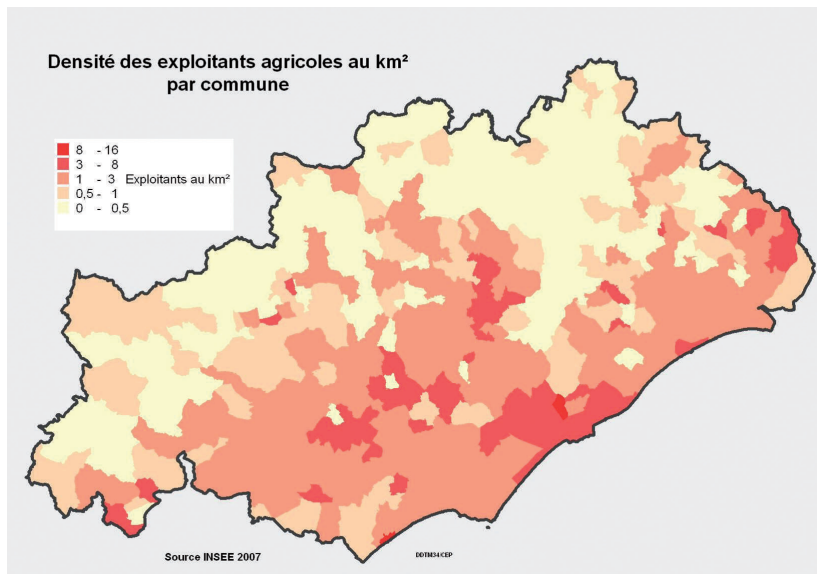
Il s'agit d'une exploitation d'une taille économique supérieur ou égale à 12 équivalent-hectares de blé et occupant au moins l'équivalent d'une personne à trois quart de temps.

Qu'est-ce qu'une UTA ?

UTA = unité de travail annuel c'est l'unité de mesure du travail fourni par la main d'oeuvre.

1 UTA représente le travail d'une personne à plein temps pendant une année entière

Au niveau territorial la population agricole est concentrée encore sur la plaine littorale , le biterrois et le Minervois , les zones de Piémont ainsi que sur le Coeur d'Hérault.



Une viticulture en crise à la recherche de nouveaux marchés

Une culture prépondérante et une évolution quantitative et qualitative

Parallèlement, une restructuration qualitative du vignoble a été entreprise et environ 1/3 des surfaces a été réencépagé depuis 20 ans.

Il est à noter que la filière bio représentait 2673 ha en 2008 (source agence bio) soit près d'un tiers du vignoble du Languedoc-Roussillon.

En 2009, huit agriculteurs héraultais sur dix sont des viticulteurs (agriculteurs professionnels) et **l'Hérault demeure le deuxième département viticole au niveau national**. La viticulture représente 56% du chiffre d'affaire agricole et couvre 48% de la SAU (Surface Agricole Utile) départementale soit 96 761 ha en 2009 (source Casier Viticole 2008) et 16% du département.

Même si la vigne, implantée depuis l'antiquité, occupe une place prépondérante de l'espace la régression des surfaces est considérable depuis 1985 : 45 000 ha ont été supprimées dans le cadre de campagnes d'arrachage depuis cette date (source DGDDI, VINIFLHOR).

Depuis 20 ans , environ 1/3 du vignoble a été arraché définitivement . Entre 1988 et 2007, le nombre d'exploitations viticoles total a été divisé par 3 passant de 22 175 exploitations à 8489 en 2007. On assiste ainsi à une disparition des micro-exploitations.

Les exploitants peuvent bénéficier d'une prime à l'arrachage définitif de 6 000 à 8 000 euros par ha suivant les années et les rendements des parcelles.

Un système coopératif très présent

Il existe dans le département 62 caves coopératives viticoles (source vigneron coopérateurs 2010) et 1300 caves particulières. Le secteur coopératif s'est beaucoup restructuré et le nombre de caves coopératives a été divisé par deux en 20 ans. Les coopératives se regroupent pour renforcer leur compétitivité et faire face à la baisse des volumes à vinifier



photo DDTM34/MCEP

Une nouvelle segmentation des vins plus lisibles sur les marchés européens et internationaux

Jusqu'en 2009, il existait quatre familles d'appellation : les vins de table qui regroupaient les vins de table et de Pays (VdT et VdP) et les vins de qualité provenant de région déterminée (VQPRD) regroupant les vins délimités de qualité supérieure (VDQS) et les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

La nouvelle segmentation des vins est entrée en application le 1er juillet 2009. Les AOC sont devenues des AOP (appellation d'origine protégée) et les vins de pays, des IGP (indication géographique protégée). Les producteurs ont la possibilité de produire des vins de cépage sans indication géographique, alors que ce segment était auparavant réservé aux vins de pays.

Il existe 9 appellations d'origine contrôlée réparties en 2007 sur 16 047 ha soit environ 17 % du vignoble départemental.

La viticulture héraultaise est spécialisée en vin de pays (VdP) et vins de table (VdT), ce type de production rassemble 4 exploitations sur 5 (source VINIFLOR 2006) et 83% de la production (source DRAF SRISE 2009).

Un encépagement diversifié

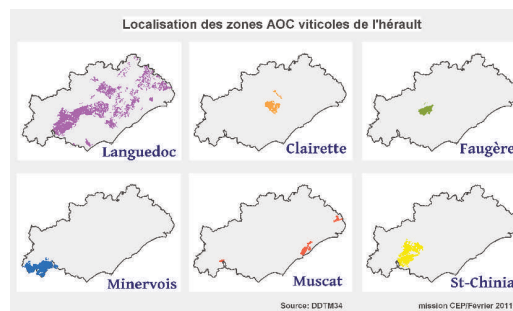
Le vignoble héraultais se caractérise par une grande diversité des cépages utilisés, ce qui entraîne une hétérogénéité de la qualité des vins produits. Les cépages traditionnels (Carignan, Aramon, Cinsault, Terret, Alicante...) sont encore très présents dans l'ensemble des exploitations même si le Carignan, le Syrah, le Merlot et le Grenache dominent.

L'âge moyen du vignoble est élevé : en 2004, 39% des surfaces avaient plus de 26 ans. Ce constat est particulièrement vrai dans la partie ouest du département.

Une crise profonde mais une filière qui se réorganise

La viticulture héraultaise est confrontée à une crise à la fois conjoncturelle (maîtrise difficile des volumes et de la qualité des produits mis sur le marché) et structurelle (marché en cours de mondialisation) et à un manque de clarté de l'offre (positionnement du produit).

Cette crise se caractérise par l'importance des stocks, la valeur et la dynamique des cours, l'évolution des exportations françaises.



Depuis deux ans, on constate une baisse des volumes produits de l'ordre de 10%, due en partie à l'arrachage définitif et à une impasse des producteurs en matière de traitement et d'amendement.

On constate toutefois une légère reprise des prix depuis fin 2008 après une période très critique en 2007/2008.

La filière tente au travers des nouvelles réformes mises en place dans le cadre de l'Organisation commune de Marché (OCM):

- de moderniser les exploitations et de restructurer le vignoble pour l'adapter au nouveau marché
- de diversifier des produits ou des circuits de commercialisation
- d'appuyer financièrement les opérations de restructuration du secteur coopératif viticole
- d'améliorer la politique de négoce face aux enjeux de mondialisation.

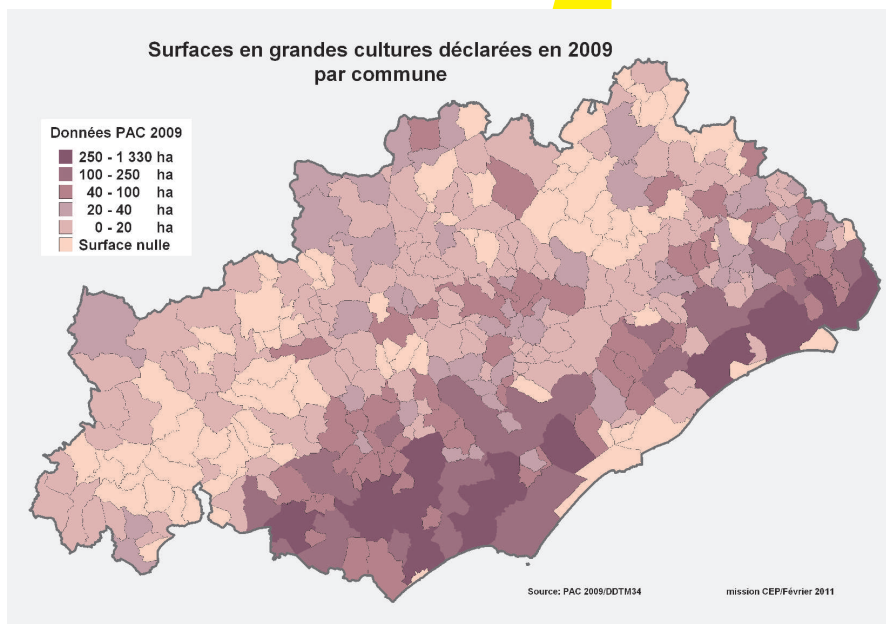
Les grandes cultures: une production agricole en plein développement

Des exploitations de petite taille

En nombre d'exploitation, on recensait 301 exploitations spécialisées dans les grandes cultures en 2007 dont 141 professionnelles. La taille moyenne des exploitations est de 46 ha pour l'ensemble des exploitations spécialisées (moyenne France 83.1ha) et de 89.4 ha pour les exploitations professionnelles (moyenne France 116.3 ha).

De nombreuses exploitations utilisent les surfaces en céréales comme complément d'activité à d'autres productions ou en remplacement de la vigne arrachée.

Les rendements constatés sont faibles par rapport aux moyennes nationales.



L'agriculture

Une filière orientée vers le blé dur

Les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) représenteraient 21 000 ha en 2009 (DRAAF- SRISE-statistique annuelle semi-définitif) dont 93% en céréales. Les jachères sont estimées à plus de 12 000 ha. Le blé dur, adapté au climat méditerranéen, constitue 81% des surfaces en céréales. Ces cultures sont concentrées sur la plaine littorale et biterroise.

Une filière qui se développe avec un potentiel intéressant

Depuis 1988 les surfaces céréalières ont cru de façon conséquente. Entre 1988 (Recensement Agricole) et 2009 (estimation SRISE) les surfaces ont été multipliées par 4 passant de 4 072 à 15 500 hectares. Le marché du blé dur est assez porteur. La politique de contractualisation des semouliers, la disponibilité d'entreprises de travaux agricoles, l'existence de CUMA bien installées sont des atouts pour la filière. A plus long terme, l'augmentation de la population et la raréfaction de terres agricoles à l'échelle mondiale vont inciter à développer des productions nécessaires à notre sécurité alimentaire.



La filière fruits et légumes : une spécialisation de plus en plus forte

Une production légumière axée sur le melon

Le Département compte 316 producteurs de légumes (Agreste 2005 enquête sur les structures de la production légumière). Pour 32% d'entre eux, l'activité de production de légumes correspond à une activité de diversification (viticulteurs ou producteurs de fruits).

Les principales productions légumières sont le melon, la tomate, la salade, et l'asperge. Le melon tient une place particulièrement prépondérante (69% de la récolte régionale et 13% de la récolte nationale).

Les productions de tomates et d'asperge sont en régression depuis 2003 (-76% et -45%).

En 2007, la surface légumière héraultaise représentait 2492 ha , dont 68% dédiée au melon.

On peut souligner la baisse depuis 2003 des surfaces en asperges (-31% en 2007) et en tomates (-81% en 2007). Les surfaces en melons sont stables.

Une production fruitière en baisse

Dans l'Hérault, on compte 1731 producteurs de fruits en 2007 dont près des ¾ exploitent des oliveraies. Seule une partie d'entre eux ont la production de fruits comme activité principale.

Les productions fruitières se répartissent principalement entre les olives (45% des surfaces), les pommes (27% de surfaces), les cerises (12%), les pêches et nectarines, les amandes et les abricots. Elles occupent 2972 ha en 2007

L'ensemble des productions de fruits est en baisse. C'est notamment le cas pour la pomme (-15% entre 2003 et 2007) et la cerise (-55%). Les exploitations professionnelles spécialisées se trouvent essentiellement sur quelques communes de la plaine héraultaise de Mauguio et Lunel.

photos DDTM34/MCEP



Les chiffres de la production de fruits et de légumes dans l'Hérault en 2007

melon: 35 920 tonnes pour 1720 ha

tomate : 10 935 tonnes pour 123 ha
salade : 7 528 tonnes pour 394 ha

asperge : 840 tonnes pour 240 ha

(source : CTIFL)

Les organisations de producteurs de fruits et légumes

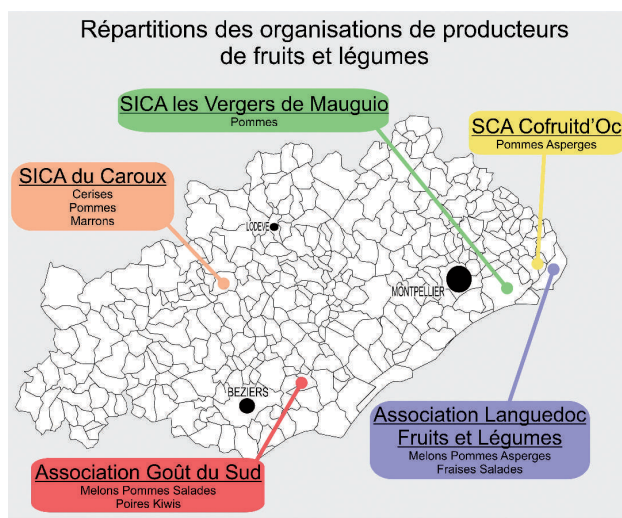
La grande majorité des exploitations de fruits et légumes sont regroupées dans cinq organisations de producteurs (OP). Celles-ci regroupent 1407 producteurs en 2007.

Les OP sont de taille très variable (de 9 à 1257 adhérents) avec notamment la SICA du Caroux qui concentre plus de 89 % des adhérents mais seulement 1% de la production en coopérative (petites structures familiales).

Les principales productions en coopératives sont la pomme, le melon et la cerise. Elles représentent une part importante de la production héraultaise en fruits et légumes.

Les tomates sont cultivées par des agriculteurs indépendants.

On assiste à un développement des circuits courts depuis quelques années. Même si ce type de valorisation concerne de faibles tonnages, cette tendance s'affirme.



Source : Agreste - Enquête sur les structures de la production légumière 2005
Source : Enquête structure

Source : Enquête Structure
Source : Rapports de reconnaissances des organisations de producteurs



photo DDTM34/MCEP

L'élevage : une activité importante pour les hauts cantons

Une activité peu marquante économiquement

Les productions animales représentent 4,2% du chiffre d'affaire agricole de l'Hérault en 2005.

Les éleveurs sont principalement orientés vers les bovins pour la production de viande et vers les ovins (lait et viande) et caprins.

La production avicole (volaille de chair et poules pondeuses) est également présente sur le département. Elle représente même plus de 30% du chiffre d'affaire des productions animales.

(source Compte Régional Agreste 2005)

Les élevages ovins et caprins en régression

L'Hérault compte en 2007 387 exploitations d'élevage (77 en bovin viande et 310 en production ovine et caprine). Ces éleveurs représentent 3% de la population agricole du département. Cependant, les exploitants professionnels sont moins nombreux, notamment dans la filière ovine où ils sont 123 (63 en ovin viande).

Si les exploitations bovines se maintiennent, notamment chez les

professionnels, les éleveurs ovins et caprins sont de moins en moins nombreux dans le département.

(source Compte Régional Agreste 2005)

Les superficies toujours en herbe en majorité sur les zones de piémont et de montagne

Les superficies toujours en herbe (55 474 ha) et les fourrages (7 498ha) représentent en 2007 32% de la Surface Agricole Utile totale du département. Ces surfaces marquent principalement le paysage du nord du département.

L'élevage bovin est également présent à l'est du département avec la race camarguaise qui se développe.

Avec des tailles moyenne de 243 ha pour les ovins/caprins et 297ha pour les bovins.

L'évolution des productions animales dans le département

Le chiffre d'affaire dégagé par les productions animales a chuté de 15% entre les années 90 et les années 2000.

Cette baisse est en grande partie liée à la crise de la filière ovin viande dont le chiffre d'affaire a diminué de 38% durant la même période ainsi qu'à une baisse du chiffre d'affaire de la production d'œufs (-30%).

Source : compte régional 2005, Agreste, (nb : 22,91 en 2007, chiffre provisoire)

Source : Base de données nationale de l'identification
Source : Enquête structure. On ne considère ici que les exploitations dont l'orientation technico-économique est l'élevage. La BDNI recensait au 1er janvier 2007 245 détenteurs de bovins et 378 détenteurs d'ovins, 284 détenteurs de caprins, 36 détenteurs de porcins.

Source : Enquête structure

Animaux présent dans les élevages de l'Hérault en 2007

4 747 Vaches
11 669 Bovins
3 393 Caprins
37 343 Ovins
281 631 Poules, poulettes, poulets de chair et coqs
220 740 Poules pondeuses

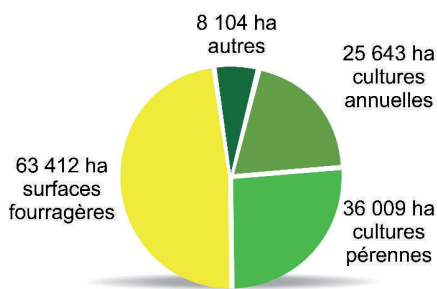
(Source : Enquête structure)

L'agriculture

La politique agricole commune (PAC) : un soutien important des producteurs et des territoires

Depuis le 1er janvier 2007, le financement de la Politique Agricole Commune est assuré par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui remplacent le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

Répartition des cultures déclarées à la PAC en 2009



La PAC s'organise autour de deux piliers

La PAC est fondée sur deux secteurs appelés communément « piliers » :

- le **premier pilier (soutien des marchés et des prix agricoles)** ; Son financement repose sur la section « garantie » et sur la section « orientation » qui finançait des initiatives en faveur du développement rural.
- le **deuxième pilier (développement rural)**.



photo DDTM34/MCEP

Le premier pilier

Le Programme de Développement Rural (PDR) qui définit la politique communautaire en matière de développement rural européen se décline dans chaque État membre par un Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et par le réseau rural française 1er pilier .

Le budget consacré au 1er pilier de la PAC (aides directes et interventions sur les marchés) est stabilisé jusqu'en 2013. Ce pilier est scindé en deux parties :

Une aide découplée

Cette aide est fondée sur un dispositif de droits à paiement liés à la surface, individuels, appelés droits à paiement unique (DPU). Le versement de cette aide, qu'il y ait ou non production, est subordonné au respect du maintien des surfaces dans un état agronomique satisfaisant.

Des aides à la production

Il s'agit d'une part des aides qui sont couplées au niveau communautaire: qualité blé dur, supplément protéagineux, riz, fruits à coque, cultures énergétiques et pommes de terre de féculerie. D'autre part, il s'agit des aides que la France a choisi de maintenir tout ou partie recouplées : aides COP (céréales, oléagineux, protéagineux) ; aides bovine, ovine et caprine.

La nouvelle PAC

Ses objectifs :

- s'adapter aux évolutions de l'agriculture
- renforcer la capacité à répondre aux demandes de la société (préservation de l'environnement, qualité des produits, développement durable)
- garantir les dépenses agricoles dans le budget européen jusqu'en 2013
- prendre en compte l'élargissement de l'Union Européenne

Quelle agriculture pour demain avec la mise en application des différentes réformes de la PAC ?

- baisse des surfaces cultivées
- augmentation des surfaces entretenues mais non productives
- baisse du nombre d'agriculteurs
- diminution des exploitations professionnelles
- développement de la multi-activité des exploitants (animation du monde rural)
- plus de diversité culturelle (plus grande variété de produits)
- une agriculture de terroirs et de qualité

Les chiffres du 1er pilier dans l'Hérault en 2009

- plus de 2700 exploitations concernées soit 133168 hectares
- 18 millions d'euros d'aides versées

Le deuxième pilier

Il s'articule autour de 4 aides qui sont les suivantes :

L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

Elle contribue au maintien d'une communauté rurale viable dans les zones défavorisées et participe ainsi à équilibrer l'occupation du territoire par les activités économiques et humaines.

La Prime Herbagère Agro-Environnementales (PHAE)

Son objectif est de favoriser la biodiversité sur les exploitations herbagères.

Les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Elles visent surtout à protéger des paysages ruraux, les cours d'eau, la faune et la flore.

Tous les agriculteurs qui perçoivent des aides sont soumis à la conditionnalité. Celle-ci prévoit des sanctions financières en cas de manquement au respect de 19 normes qui touchent à l'environnement, la sécurité alimentaire et le bien-être animal.)



photos DDTM34/MCEP



L'arrachage viticole

Depuis 2004, dans l'Hérault ceux sont environ 10.000 ha qui ont été arrachés dans le cadre de la Prime d'Abandon Définitif (PAD). Pour la campagne 2009/2010 les intentions d'arrachage sont de 3 739 ha.

L'arrachage représente le risque de déstructurer le potentiel de production de certains secteurs et peut générer des friches à grande échelle posant la question de l'aménagement et de la gestion des territoires concernés. La viticulture est parfaitement adaptée à l'écosystème régional. Peu de cultures de substitution sont viables sans transformation importante des modes de production par des technologies plus coûteuses .

Depuis juillet 2007, un programme régional est inscrit dans le Contrat de Projet Etat-Région et dans le Document Régional de Développement Rural pour la période 2007-2013 .Il est également financé par le Conseil général de l'Hérault. Il a pour objectifs de proposer des solutions concrètes. Il se décline en deux axes d'intervention privilégiés :

- **la préservation du potentiel de production du vignoble** : il s'agit d'accompagner les projets fonciers des structures économiques, caves coopératives notamment, qui visent à préserver de l'arrachage les parcelles viticoles ayant un potentiel de production au niveau du terroir et/ou du cépage. L'objectif est de favoriser une mobilisation et une restructuration foncière ciblée en fonction des objectifs économiques et commerciaux des structures,

- **la reconversion agricole des parcelles après arrachage** : il s'agit d'accompagner les projets de territoires portés par les groupements de collectivités favorisant la reconversion des parcelles arrachées. L'objectif est de restructurer le foncier pour permettre le développement de cultures agricoles alternatives à la vigne sur les parcelles issues de l'arrachage, ou selon les enjeux locaux, une reconversion environnementale.

Le rôle de la DDTM34

- mettre en œuvre les politiques européennes et nationales tant en faveur de l'agriculture que du développement rural
- assurer la gestion des aides structurelles et conjoncturelles au secteur agricole
- suivre et participer à la conduite des programmes de développement rural
- assurer un suivi juridique et économique des activités agricoles du département
- accompagner la mutation vers une agriculture durable

contact :

Service Agriculture, Forêt et Espace Naturel (SAFEN)

☎ 04 34 46 60 55

@ ddtm-safen@herault.gouv.fr

Les enjeux agricoles

Encourager la multifonctionnalité

Si l'agriculture demeure centrée autour de son rôle économique, il devient de plus en plus évident que d'autres rôles plus transverses sont dévolus à cette activité. L'agriculture reste un élément fort de l'économie départementale. Son impact sur les paysages en fait en outre un des éléments de l'attractivité des territoires. Le rôle multifonctionnel de l'agriculture doit être plus largement reconnu.

Maintenir une agriculture compétitive

La viticulture et les activités d'élevage connaissent depuis plusieurs années un contexte de crise. Il est nécessaire à travers notamment la loi de modernisation de l'agriculture d'offrir des outils permettant une meilleure maîtrise des marchés et de permettre d'assurer un revenu suffisant aux agriculteurs. Cette maîtrise passe notamment par le renforcement de l'organisation des producteurs et des outils agroalimentaires pour un positionnement sur des marchés à meilleure valeur ajoutée et pour un meilleur rapport de force face aux réseaux de distribution. Parallèlement, le développement des circuits courts doit être accompagné en pourtour des aires urbaines.

Inscrire l'agriculture dans le développement durable

La prise en compte de la gestion durable doit être renforcée et le partage doit se faire avec l'ensemble des composantes de notre société. L'agriculture doit permettre le maintien de la biodiversité et de certains espaces agricoles sont partie prenante des trames vertes. La protection des captages et le contrôle des pollutions diffuses est un objectif important de la préservation de la qualité des eaux. L'engagement dans les démarches qualité pour répondre aux demandes des marchés doit être poursuivi notamment sur les filières bio ou respectueuses de l'environnement.

La maîtrise des coûts énergétiques et la production d'énergie est une problématique nouvelle à prendre en compte dans les projets agricoles.

Préserver les terres agricoles

La consommation de terres agricoles doit être mieux réfléchi. En 10 ans, l'artificialisation des sols a augmenté de 15% dans l'Hérault et représente 12.7% du territoire départemental (source DRAAF 2009).

Avec la pression démographique et la volonté de diversification énergétique, les terres agricoles sont sources de convoitise pour tout type de projet (construction, photovoltaïque (*) etc...). Par ailleurs, la consommation de ces espaces se fait en majorité sur des sols de bonne qualité agronomique. On comprendra tout l'enjeu d'avoir une approche réfléchi quant à la consommation des terres agricoles dans le souci d'un développement équilibré des territoires.

Face aux évolutions de l'agriculture, des agriculteurs peuvent facilement faire le choix stratégique de vendre leurs terres à des promoteurs. Le gain de la vente étant plus lucratif que maintenir une activité agricole sur les parcelles vendues.

L'enjeu est de pouvoir maintenir un équilibre entre espaces urbains et agricoles. L'Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers se révèlent être l'un des outils d'aide à la décision sur les choix à faire : quels espaces ouvrir à l'urbanisation ? quelles valorisations des terres agricoles et espaces boisés remarquables ?

A partir de Mai 2011, une commission émettra un avis sur la consommation des espaces agricoles et naturels dans le cadre de la planification territoriale ou l'installation de nouveaux projets.

(*) voir « Guide méthodologique sur le photovoltaïque dans l'Hérault à l'usage des Elus » - décembre 2010

Ce document réalisé par la DDTM34 est destiné aux différents acteurs locaux afin de les aider à mettre en place les conditions qui permettront de développer le photovoltaïque tout en respectant les enjeux de préservation et de développement des territoires.



photo DDTM34/MCEP